

INSCRIPTION À L'ÉCOLE

Année 2022/2023

Étape 1 : Inscription en Mairie (certificat du Maire obligatoire)

Entre le 28 février et le 11 mars 2022

Un dossier d'inscription est à retirer en mairie et à compléter. Une fois ce dossier rempli et rendu en mairie, un rendez-vous téléphonique vous sera proposé pour l'admission à l'école.

Pièces nécessaires :

- Livret de famille
- Carnet de Santé
- Justificatif de domicile

Étape 2 : Admission à l'école

Entre le 14 mars et le 24 mars 2022

L'admission à l'école se fera par rendez-vous téléphonique selon le planning déposé en Mairie. Le dossier rendu en Mairie devra être complet.

Étape 3 : Réunion d'information pour les parents des nouveaux inscrits nés en 2019 :

**Jeudi 9 Juin à 17h45 à l'école
(si les conditions sanitaires le permettent)**

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter :

04 74 58 20 34 (école)

04 74 58 26 08 (mairie)